

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2024, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2025, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE